
SALARIES SAISONNIERS : COMMENT VOS DONNEES PERSONNELLES SONT TRAITEES LORS DES ACTIONS DE SENSIBILISATION COLLECTIVE ?

Dans le cadre des actions de sensibilisation à la prévention des risques professionnels organisées par le SSTRN, certaines données personnelles concernant les salariés saisonniers peuvent être traitées.

1. Responsable du traitement

Le responsable du traitement est le SSTRN, 2 rue Linné, 44100 NANTES représenté par Mme Anne SAINT-LAURENT en sa qualité de directrice générale.

2. Finalité du traitement

Les données collectées ont pour finalité : l'organisation et la gestion administrative des actions de sensibilisation à la prévention des risques professionnels ; Le suivi de la participation des salariés aux actions de prévention ; L'émargement, l'évaluation de satisfaction des participants

Dans le cadre de ces actions collectives de sensibilisation : aucune donnée de santé n'est collectée ; aucun dossier médical en santé au travail (DMST) n'est ouvert ou alimenté.

3. Base légale du traitement

Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime du SSTRN, afin de réaliser ses missions légales (art. L4622-2 du Code du travail et art. D.4625-22 du code du travail).

4. Données traitées

Les données susceptibles d'être traitées sont limitées aux données strictement nécessaires à l'organisation de l'action de sensibilisation et notamment : données administratives (nom, prénom, ...) ; données liées à l'entreprise ; données professionnelles : poste de travail, type de contrat.

5. Destinataires des données

Les données sont accessibles uniquement aux personnels habilités du SSTRN dans le cadre de leurs missions.

6. Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des actions de sensibilisations. Elles sont ensuite supprimées ou anonymisées.

7. Vos droits

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, vous disposez des droits suivants : droit d'accès à vos données ; droit de rectification ; droit à l'effacement ; droit d'opposition ; droit à la limitation du traitement dans certains cas ; droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (la CNIL).

8. Contact

Pour toute question relative à la protection de vos données personnelles ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) du SSTRN : dpo@sstrn.fr.